

*MEMOIRE DE LA FEDERATION
DE L'UPA LANAUDIÈRE*

*PRESENTE A LA
COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES
DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES
(CAPERN)*



JOLIETTE, LE 24 AOUT 2011

TABLE DES MATIERES

La Fédération de l'UPA de Lanaudière.....	2
Introduction	3
La différenciation des produits alimentaires	3
L'appui du gouvernement pour le développement du secteur.....	6
Le développement du secteur bioalimentaire	8
En conclusion	14
<i>Annexe 1 - Résolutions d'appui des syndicats locaux.....</i>	<i>15</i>
<i>Annexe 2 - Représentations</i>	<i>20</i>
<i>Annexe 3 – Outils régionaux issus du partenariat.....</i>	<i>23</i>
<i>Annexe 4 – Carte du territoire de Lanaudière</i>	<i>25</i>

La Fédération de l'UPA de Lanaudière

Fondée en 1929, la Fédération de l'UPA de Lanaudière (FUPAL) poursuit toujours la même mission : défendre et promouvoir les intérêts professionnels, économiques et sociaux de la profession agricole lanaudoise. L'action de l'UPA de Lanaudière s'inscrit au cœur du tissu rural québécois et façonne le visage de la région à la fois au plan géographique, communautaire et économique.

Elle représente aujourd'hui 2 300 productrices et producteurs agricoles, dont plus de 93 % en sont volontairement membres. La Fédération de l'UPA de Lanaudière regroupe cinq syndicats locaux et seize syndicats spécialisés. Elle épouse intégralement le territoire de la région administrative de Lanaudière. Deux des MRC du sud de la région font également partie de la Communauté Métropolitaine Montréalaise (CMM), soient les MRC de l'Assomption et les Moulins.

L'UPA est une structure démocratique dont la force réside dans la participation des productrices et des producteurs agricoles.

Avec l'UPA, les agriculteurs et agricultrices de Lanaudière, de même que les producteurs forestiers, se sont donné un outil qui leur permet de maîtriser leur destin. Ils sont fiers de travailler collectivement à la noble tâche de cultiver et de nourrir le Québec, tout en contribuant significativement à son développement durable.

Introduction

En 2007, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec se voulait un moment de réflexion collectif de grande importance vis-à-vis le développement de notre garde-manger.

Dans le cadre de cette consultation, la Fédération de l'UPA de Lanaudière avait fait part de ses réflexions sur l'avenir de l'agriculture dans notre région.

Aujourd'hui, nous prenons l'occasion qui nous est offerte de répondre plus précisément à 8 questions qui sont posées par la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

Les positions prises dans ce document sont appuyées par chacun de nos syndicats locaux.

La différenciation des produits alimentaires

Question 3

Partagez-vous l'idée que la différenciation des produits alimentaires québécois peut être une stratégie gagnante pour que nos entreprises se démarquent sur les marchés intérieurs et extérieurs ?

Question 4

Selon vous, le consommateur serait-il prêt à choisir d'abord un produit québécois qui se distingue par ses caractéristiques, qu'elles soient nutritionnelles, environnementales, gastronomiques, éthiques ou autres, et éventuellement à payer plus cher ? Y aurait-il d'autres stratégies à déployer qui pourraient y concourir ?

Les avantages à s'approvisionner localement et régionalement sont nombreux : réduction du kilométrage parcouru par les aliments et donc moins d'émissions de gaz à effet de serre, protection du tissu économique et social des communautés rurales et périurbaines, maintien des fermes familiales dans toutes les régions du Québec. Cela dit, **l'achat local ne discrédite ni n'évince la production de masse. Il faudra toujours de la production à grande échelle pour nourrir la population croissante des grands centres urbains.** Pensez à ce qui se passerait si tous les Montréalais devaient sortir de la ville pour s'approvisionner à la campagne. Et après tout, Boston est plus près de Joliette que Baie-Comeau. **Quand on parle « achat local », il faut garder en tête « achat le plus près possible de chez soi ».**

La première souveraineté d'un peuple est, bien sûr, de se donner sa propre sécurité d'approvisionnement de produits agricoles en quantité abondante, de très haute qualité et à des prix abordables. Quand on y réfléchit bien, qui veut dépendre d'autrui quand vient le temps de remplir les estomacs?

Les récentes percées sur l'échiquier mondial des denrées alimentaires faites par les pays dit en émergence (par exemple, la Chine et le Brésil) ont de quoi nous faire frémir si la société ne prend pas conscience de l'impact économique que l'achat de ces denrées a sur notre économie locale. Pensons simplement à la disparition de la production de concombres dans Lanaudière au profit des concombres de l'Inde, alors qu'une cinquantaine de producteurs vivaient de cette production il y a à peine 10 ans et embauchaient près de 1 000 jeunes travailleurs de 14 à 16 ans chaque année.

On rapporte que les denrées alimentaires parcourent en moyenne 2 400 km pour arriver à notre table. Comment ces kilomètres sont-ils parcourus? Camions, bateaux, avions, autant de

moyens de transport à grande émission de gaz à effet de serre. **Pour l'heure, les coûts environnementaux de ce transport ne se reflètent pas dans le prix des denrées. Cette réalité fait donc une concurrence déloyale aux denrées produites ici.**

Imaginez un instant que les prix des denrées reflètent les différents coûts environnementaux et sociaux : quelques sous pour les conditions de travail, quelques sous pour les normes environnementales, quelques sous pour les méthodes de production, quelques sous pour les gaz à effet de serre produits, quelques sous pour les routes, etc. Si les transformateurs et distributeurs agroalimentaires devaient tenir compte de ces coûts - qui sont en fait les vrais coûts des produits - croyez-vous que les produits en provenance de l'autre bout du monde seraient meilleurs marchés que les produits québécois? À l'heure actuelle, les réseaux de distribution et de transformation substituent les produits québécois pour économiser une fraction du prix en s'approvisionnant ailleurs dans le monde. Sommes-nous conscients des fausses économies ainsi réalisées?

Le gouvernement du Québec devrait faire preuve de leadership en imposant aux produits importés une taxe « Kyoto », ne fût-ce que pour tenir compte des gaz à effet de serre émis pour le transport et le conditionnement de ces denrées.

En attendant, il revient aux consommateurs de faire le choix raisonné de l'achat local, d'exiger des produits québécois sur les tablettes des commerces. Devant ce qui nous semble être l'inévitable mondialisation, le poids de l'opinion publique pèse encore lourd dans la balance. Alors, pourquoi ne pas offrir aux consommateurs des produits locaux plus facilement identifiables?

Nous croyons que tout devrait être mis en place afin que les consommateurs aient un accès plus direct aux produits de la ferme. À titre d'exemple, les marchands d'alimentation devraient obligatoirement avoir un pourcentage de la superficie de leurs commerces consacré aux produits locaux et québécois. Ou encore, les regroupements de producteurs du genre « marchés champêtres » devraient être appuyés. À l'échelle locale, ces moyens rejoindraient notre objectif de maintenir une grande diversité de productions et un territoire agricole développé selon son plein potentiel.

Le gouvernement devrait mettre des budgets importants pour des publicités martelant l'idée d'achat le plus près possible de chez soi. Bien entendu, ceci doit s'accompagner d'identification efficace de la provenance des produits.

Si les changements de mentalité passent par l'éducation, nous suggérons que des cours de cuisine prônant la bonne alimentation et l'achat local puissent être introduits dans le curriculum académique des élèves québécois.

Opter pour des denrées produites par des agriculteurs et agricultrices de Lanaudière, payées à juste prix, c'est d'abord et avant tout encourager l'agriculture familiale et stimuler le dynamisme

socio-économique de nombreuses communautés en région. **En achetant davantage d'aliments produits localement et régionalement, c'est la vitalité de tout le Québec qu'on défend et sa capacité de voir à sa propre sécurité alimentaire.** Et, en bout de piste, c'est le consommateur et l'ensemble de la société qui y gagnent en fraîcheur, en saveur et en « régularité » climatique.

L'appui du gouvernement pour le développement du secteur

Question 6

Le gouvernement consacre des sommes importantes en appui au développement du secteur. Comment ces sommes peuvent-elles être un gage d'investissement structurant pour l'avenir ? Quel équilibre le gouvernement devrait-il rechercher entre des mesures de soutien et des mesures de développement ? Devrait-on aider différemment petites, moyennes et grandes entreprises ?

Nous souhaitons aborder ici la question des services-conseils. Nous souhaitons que le réseau Agriconseils puisse continuer à se développer afin de permettre au plus grand nombre possible de producteurs agricoles de bénéficier de l'expertise dont ils ont besoin, sans pour autant que les producteurs qui adhèrent déjà à ce type de service soient limités. À ce titre, nous souhaitons que les aides maximales octroyées via le réseau Agriconseils dans certains programmes, ne soient plus plafonnées par ferme, mais bien par type d'intervention. Très souvent, lors d'un repositionnement stratégique d'une entreprise ou lors d'un investissement majeur, les besoins d'expertise touchent plusieurs niveaux : gestion, conseils techniques en génie mécanique, en agronomie, etc. Nous croyons que les entreprises qui le souhaitent devraient pouvoir recourir à l'ensemble des disciplines jugées à propos selon les projets.

Question 9

Que devrait prioriser le gouvernement pour assurer aux entreprises du secteur une offre de formation leur permettant de disposer du savoir-faire et des ressources humaines nécessaires pour faire face aux enjeux de demain ? Cette offre devrait-elle être organisée différemment ? Comment favoriser une meilleure synergie entre les diverses institutions ?

La formation: de la matière grise renouvelable et durable

La région de Lanaudière est choyée d'avoir sur son territoire la formation agricole de niveau secondaire (DEP en production laitière, en bovins de boucherie et en mécanique agricole), la formation de niveau collégial (technique en gestion et exploitation de l'entreprise agricole et technique en horticulture ornementale, ainsi que la formation continue via le Collectif de formation agricole.

Nous souhaitons que tous les producteurs et travailleurs agricoles – actuels et futurs – puissent toujours avoir accès à de la formation adaptée à leurs besoins, notamment par une concertation de tous les dispensateurs de formation en agriculture. Malgré qu’il soit parfois difficile d’obtenir des cohortes d’étudiants atteignant en nombre les standards requis, **il est essentiel que la formation agricole puisse être maintenue dans toutes les régions qui en feraient la demande.** Une centralisation de la formation dans certains pôles du Québec – ou au sein d’une seule institution – nuirait à la diversité des couleurs du Québec. Qui plus est, il est toujours hasardeux pour le maintien des jeunes en région de les obliger à aller étudier ailleurs...

Le développement du secteur bioalimentaire

Question 10

Le respect des normes environnementales est une condition préalable au développement du secteur bioalimentaire. Devrait-on fixer des exigences plus élevées à cet égard dans l'attribution de l'aide financière destinée aux entreprises ? Avez-vous des suggestions quant à ces exigences ?

L'agriculture durable est la voie de l'avenir et dépend de la pérennité du territoire agricole et de la volonté gouvernementale de le préserver. Aussi, tant que la rentabilité des entreprises agricoles sera au rendez-vous et que l'État soutiendra financièrement les efforts environnementaux des producteurs, le monde agricole continuera de se développer de façon saine et progressive, de façon respectueuse pour l'environnement et de façon harmonieuse avec le reste de la population.

Question 12

Selon vous, le cadre législatif actuel favorise-t-il un environnement d'affaires propice à l'essor du secteur bioalimentaire ? Des ajustements devraient-ils y être apportés pour la mise en oeuvre du projet de politique ? Certaines lois devraient-elles être modifiées en priorité ? Quelle serait la nature des changements à privilégier ?

Lorsque nos élus se préoccupent du développement, l'agriculture est trop souvent exclue. L'importance et le potentiel de développement de l'agriculture et de la forêt privée pour l'économie locale, régionale et provinciale sont trop souvent sous-estimés.

L'apport de l'agriculture et la foresterie à l'économie régionale sont indéniables. Encore faut-il que les principaux acteurs du milieu reconnaissent sa juste valeur. **Le territoire agricole existant et la forêt privée en zone agricole méritent d'être considérés comme des espaces vitaux plutôt que de futurs développements bétonnés. Il faut préserver le territoire agricole comme lieu de production évidemment, mais aussi comme valeurs identitaire, patrimoniale, paysagère et environnementale.** En résumé, c'est une combinaison d'efforts structurés qui favorisa la mise en valeur du plein potentiel de la zone et de la production agricole et sylvicole.

On ne peut plus ignorer le type de développement urbain qui s'installe dans les aires déstructurées et même à la frange de la zone agricole. On ne peut pas délaissé les espaces agricoles sous-exploités. Il y a un potentiel de développement inestimable pour l'ensemble des communautés.

Une valorisation de l'agriculture risque d'engendrer un revirement de la tradition spéculative en zone agricole et une approche rafraîchie et innovatrice du développement concerté de cette zone

au niveau local. **Nous estimons que la valorisation de l'agriculture (production, occupation et protection du territoire) est en fait un corollaire de la consolidation de l'urbain.** La zone agricole a trop longtemps été délaissée en termes d'aménagement et de développement du territoire. Nous sommes convaincus que lorsque les acteurs locaux, tels les CLD, se donnent la peine d'analyser les retombées économiques de l'agriculture, celle-ci devient un fer de lance du développement économique des régions.

La remarquable diversité en terme de types de productions (végétales et animales) qui se côtoient dans la région est une richesse à mettre en valeur et à préserver, car elle est gage, non seulement de notre patrimoine agricole lanauchois, mais elle assure également une utilisation équilibrée et durable des ressources.

C'est un facteur important de sécurité économique et agroenvironnementale tout en étant une garantie de cohabitation plus harmonieuse.

Afin de préserver cette diversité, nous souhaitons que des outils soient mis en place pour que les terres en friches soient cultivées. Bien entendu, la problématique des terres en friche est bien différente que l'on se situe dans le sud de la région (terre laissée en friche par des promoteurs immobiliers et spéculateurs) ou dans le nord (terre laissée en friche, car elles ne sont plus utilisées pour la culture et les pâturages).

Différentes mesures (fiscales ou autres) devraient être mises en place pour inciter la mise en valeur des terres en friches. Dans le cas où les terres sont la propriété de promoteurs ou spéculateurs, des obligations de culture devraient être mises en place. De plus, lors des transactions, un certain pourcentage du prix de vente devrait être retourné au développement de l'agriculture, comme certaines municipalités le font pour financer l'aménagement de parcs municipaux.

Nous pourrions également être créatifs pour la mise en culture de terre en friche par l'économie sociale : jardins communautaires, insertion à l'emploi, etc. La terre fournit du travail et de quoi manger, aussi bien s'en servir!

Nous pouvons également penser en termes de régénération et de revitalisation des secteurs agricoles fragilisés ou abandonnés avec la mise en place d'un système complet de mesures de support aux nouveaux et jeunes producteurs agricoles.

Les sols non agricoles ou non utilisés pourraient également servir à cultiver des produits comme le saule, les essences hybrides ou les plantes qui poussent sur de très courtes rotations pour la production d'éthanol, permettant ainsi de retourner les sols agricoles à des productions pertinentes si le besoin se développe.

Cela dit, la remise en culture des terres est prohibée dans plusieurs régions (Réf : Règlement sur les exploitations agricoles, MDDEP), ce qui limite le développement de la zone agricole et met un frein à ce genre de projet. Le gouvernement devrait trouver une solution à cette impasse.

Question 13

Tout en maintenant l'objectif de protéger le territoire agricole québécois, est-il souhaitable de faire preuve d'une plus grande souplesse pour l'implantation de plus petites entreprises en zone agricole, de manière à favoriser la diversité de l'agriculture et l'occupation dynamique d'un territoire habité ?

Il existe des différences de visions entre le monde municipal et le monde agricole quant à la nécessaire protection du territoire et des activités agricoles face aux besoins d'urbanisation des municipalités.

La population de Lanaudière ayant plus que doublé au cours des 30 dernières années, l'urbanisation s'est déployée tantôt de façon bien planifiée, tantôt de façon anarchique. Les espaces verts sont bien souvent considérés comme des réserves d'urbanisation à plus ou moins long terme; la ville est en effet presque toujours développée au détriment des meilleurs espaces agricoles et forestiers.

Dans Lanaudière, comme un peu partout au Québec, le style d'habitation privilégié est la résidence unifamiliale. Considérant la croissance démographique dont jouit notre région, sans une meilleure densification de la zone blanche, la zone et les activités agricoles subissent une pression démesurée. À titre d'exemple, Montréal est densifiée à 4 439 habitants/km², Hong Kong à 30 000 habitants/km², New York à 10 194 habitants/km², Toronto à 3 972 habitants/km² et les banlieues de la CMM ne sont densifiées que de 316 habitants/km² à Mascouche et 1 236 habitants/km² à Repentigny.

L'étalement urbain engendre également son lot de coûts sociaux : infrastructures routières et de services publics à mettre en place et à entretenir, augmentation de la circulation automobile et des gaz à effet de serre, implantation de complexes commerciaux en plusieurs endroits pour desservir une population qui s'éloigne des grands centres, etc.

Il va de soi que si le développement résidentiel, commercial et industriel poursuit sa progression au détriment de la zone agricole, cela accentuera les conflits d'usage et restreindra les possibilités de pratiquer une agriculture et une foresterie durables à tout jamais d'autant plus s'il s'agit d'un développement anarchique.

La gestion trop souvent « à courte vue » du territoire urbain, rural et agricole engendre encore de nos jours des potentiels d'incompatibilité d'usages. Et devinez alors quel usage cède sa place à l'autre et pour toujours? L'agriculture!...

Afin de concilier les intérêts divergents, il faut profiter au maximum des outils dont nous disposons déjà, soit principalement les schémas d'aménagement et de développement des MRC et de la CMM, de même que les PDZA. Trop souvent le « volet agricole » des schémas est perçu par le monde municipal comme une embûche plutôt qu'un outil de planification. À tort, évidemment,

puisque la démarche de consultation, voire de concertation, que doit effectuer une MRC lors de l'élaboration de son schéma est une excellente occasion de réfléchir à son agriculture locale pour mieux la planifier, la structurer.

Contrairement au patrimoine bâti (entités passives), aux interfaces ferroviaires ou urbaines (relation entre les infrastructures et les gens), aux lacs, parcs et aux milieux naturels (espaces esthétiques non occupés par des humains), la zone agricole regroupe territoire, milieu de vie et de travail, paysage ainsi qu'occupation de l'espace par des producteurs qui interagissent quotidiennement avec les fonctions urbaines.

La complexité de la dynamique agricole est indéniable et c'est pourquoi une simple approche réglementaire ne saurait répondre à nos objectifs. **Le territoire agricole a besoin d'une vision de développement détaillée et des mesures spécifiques qui tiennent compte de sa complexité, en passant obligatoirement par des discussions visant la compréhension mutuelle et la concertation locale, d'où l'importance de bien étudier et planifier son agriculture dans l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement et dans les plans de développement de la zone agricole.**

Cela dit, malgré toutes les occasions nécessaires de concertation locale qui nous sont offertes, nous croyons fermement que le rôle et la pérennité de la CPTAQ doivent être réaffirmés par le gouvernement afin d'assurer une cohésion provinciale quant à la protection du territoire et des activités agricoles. D'ailleurs, à tous ces élus municipaux qui voient en elle un frein au développement de leur collectivité, il faut répondre par des exemples concrets prouvant le contraire. En effet, les demandes à portée collective de gestion des résidences en zone agricole sont des exemples qui prouvent que l'implantation de résidences en zone agricole dynamique est possible si elle est planifiée de façon adéquate. Il faut aussi trouver une solution aux pressions urbaines induites par des promoteurs qui forcent le développement anarchique, l'étalement urbain et menace la pérennité du territoire agricole.

Finalement, certaines actions devront être enclenchées si l'on désire sécuriser à très long terme le territoire et les activités agricoles :

- ❖ Imposer des seuils minimums de densité résidentielle et d'espace de stationnement pour une vraie densification des usages en zone blanche;
- ❖ Proposer, pour l'ensemble d'un territoire donné, une densification variable et ciblée dépendamment des typologies urbaines et agricoles environnantes;
- ❖ Décourager l'implantation de nouveaux usages incompatibles non seulement dans l'affectation agricole, mais aussi dans les franges urbaines immédiates et dans les aires déstructurées;
- ❖ Éviter les nouveaux développements urbains dans les zones périagricoles;
- ❖ Empêcher l'implantation de « mégacentres » et « mégaprojets » en bordure de la zone agricole;

-
- ❖ Freiner la forte pression spéculative actuelle;
 - ❖ Gérer les impacts de l'urbanisation éclatée et de l'étalement urbain des dernières décennies.

Dans les faits, la zone agricole lanauoise est bien plus fragile et fragilisée que ne peuvent l'illustrer les statistiques officielles et **l'agriculture durable dépend directement de la pérennité du territoire et de notre volonté sociale et gouvernementale de le protéger.**

Question 16

Comment s'assurer que la concertation des partenaires du secteur bioalimentaire s'établisse dans une perspective d'affaires, au sein même de l'industrie, et qu'elle soit un catalyseur pour la mise en œuvre du projet de politique bioalimentaire ?

Au-delà de l'industrie, il y a le partenariat et la concertation régionale

Dans la foulée de la décentralisation et de la régionalisation, notre Fédération est de plus en plus active dans un bon nombre d'instances (CRÉ, CDBL, COGENOR, Agriconseils, etc.). Les cinq syndicats locaux et les seize syndicats spécialisés affiliés à la Fédération sont eux aussi très présents sur différentes tables locales et/ou régionales (ex. : CCA de MRC, CLD, SADC, etc.)

Nous avons donc de nombreuses avenues pour partager nos préoccupations réciproques, pour discuter de nos positions communes et pour parvenir à des consensus locaux ou régionaux qui respectent autant que possible les besoins de tous.

De plus, la très grande majorité des intervenants et acteurs régionaux impliqués possèdent une seule et même base territoriale, soit la région administrative de Lanaudière. Cette base territoriale unique est un atout considérable pour le maintien et le développement du sentiment d'appartenance à la région, de même que de liens de partenariat et de concertation fructueux.

Ainsi, dans la région de Lanaudière, nous préférons œuvrer de façon proactive au développement planifié, durable et harmonieux de notre agriculture, plutôt que d'agir en réaction au règlement des problèmes.

Qu'il nous soit ici permis de souligner l'appui dont notre Fédération et le milieu agricole bénéficient de la part de nos partenaires locaux et régionaux. Nous ne prendrons pas le risque d'en nommer en d'en oublier, mais simplement pour vous dire que dans la région, nous avons une excellente collaboration et complicité avec l'ensemble de nos partenaires, qu'ils soient du domaine public ou privé. Nous avons tissé des liens extrêmement fructueux au fil des années et c'est grâce à cette collaboration que le secteur agricole de Lanaudière s'est doté de plusieurs organismes et institutions qui épaulent assidument le secteur agricole (voir les nombreux exemples en annexe).

La Fédération reconnaît donc la pertinence et la nécessité que la région continue d'être dotée de mécanismes ou d'outils qui favorisent la concertation et le dialogue avec les intervenants des autres secteurs d'activités économiques et l'UPA de Lanaudière compte toujours être du nombre.

Le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL)

Un mot enfin concernant notre table de concertation régionale, le CDBL, première Table créée au Québec en 1991, exemple parfait de la longue tradition de concertation et du partenariat solide et assidu des acteurs et décideurs du milieu.

Fin des années '80, on assistait impuissant en région à la fermeture de plusieurs de nos usines de transformation et les producteurs s'en inquiétant avaient demandé à leurs syndicats de base et à leur Fédération de trouver des façons de freiner ce déclin. Au cours de ses premières années, l'essentiel des énergies du CDBL a été consacré à la formation et l'appui des producteurs qui étaient désireux de diversifier leurs productions en ajoutant une activité de transformation à la ferme.

Plusieurs des produits locaux que nous pouvons maintenant acheter dans divers points de vente ont pris naissance au début des années '90 avec l'appui et l'encadrement du CDBL. Par la suite, le CDBL a développé des outils de promotion et de mise en marché des produits régionaux. Nous avons maintenant disponibles en région des produits que nous n'aurions même pas imaginé pouvoir produire ici il y a 20 ans.

La Fédération a été l'instigatrice de cet outil et a toujours été de la partie en contribuant financièrement et en siégeant au C.A. du CDBL, appuyée par plusieurs partenaires.

Ainsi, en complément à la production de masse qui continue à jouer un rôle capital pour nourrir la population croissante des grandes villes, l'agriculture lanauoise développe de façon accélérée des produits de niche et de créneau qui répondent aussi à des besoins grandissants. **L'agriculture de masse et l'agriculture de niche ont donc toutes deux leur place et répondent à des besoins complémentaires.**

L'UPA se fait un devoir et une grande fierté de représenter l'ensemble des producteurs de ces deux catégories, lesquelles ont tout intérêt à développer des partenariats et des complicités qui ne peuvent être que bénéfiques l'une envers l'autre.

En conclusion

Les gens de la terre sont fiers de nourrir leurs concitoyens. Ils souhaitent être en mesure de léguer aux générations futures des sols sur lesquels d'autres gens de la terre feront vivre d'autres citoyens. Pour ce faire, nous souhaitons :

- ❖ Que l'État continue de soutenir les organismes et outils qui favorisent la concertation, le partenariat et le dialogue entre le secteur agricole et les différents acteurs locaux et régionaux, publics et privés;
- ❖ Que les terres en friche puissent être cultivées;
- ❖ Que le territoire agricole ne soit plus amputé;
- ❖ Qu'une meilleure densification de la zone blanche soit exigée, incluant une meilleure qualité de vie des résidents (ex. : parcs, pistes cyclables, qualité de l'air, etc.);
- ❖ Qu'on utilise au maximum les outils dont nous disposons déjà, soit principalement les schémas d'aménagement et de développement des MRC;
- ❖ Que le rôle et la pérennité de la CPTAQ soient réitérés;
- ❖ Qu'une taxe « Kyoto » voit le jour pour les produits importés;
- ❖ Que le gouvernement accorde divers crédits aux industriels qui font leurs approvisionnements chez les producteurs locaux et qui investissent sérieusement dans l'amélioration de la forêt privée et l'harmonisation des usages multiples du territoire;
- ❖ Que l'achat local devienne une priorité pour les consommateurs québécois;
- ❖ Que les produits agricoles québécois aient une place réservée et soient priorisés dans les marchés d'alimentation;
- ❖ Que les jeunes réapprennent à cuisiner les produits locaux;
- ❖ Que la formation agricole demeure toujours disponible et accessible en région;
- ❖ Que l'ensemble de la société comprenne les fonctions vitales de l'agriculture et de la forêt privée;
- ❖ Que le gouvernement mette, sans plus tarder, tous les outils en place pour assurer un revenu décent au monde agricole.

ANNEXE 1 - Résolutions d'appui des syndicats locaux

LIVRE VERT POUR UNE POLITIQUE BIOALIMENTAIRE : DONNER LE GOUT DU QUEBEC

CONSIDERANT que la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) est chargée de tenir des auditions publiques à compter du lundi 12 septembre 2011 dans le cadre d'une consultation générale sur le Livre vert pour une politique bioalimentaire : Donner le goût du Québec;

CONSIDÉRANT que les citoyens et les organismes souhaitant être entendus lors des auditions publiques doivent transmettre un mémoire au secrétariat de la commission au plus tard le mercredi 24 août 2011;

CONSIDÉRANT les importantes consultations réalisées par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), créée le 22 juin 2006, et ayant entendu de nombreux groupes et individus au printemps 2007, dont la Fédération de l'UPA de Lanaudière et la Confédération de l'UPA;

CONSIDÉRANT que les productrices et producteurs agricoles de Lanaudière ont été largement consultés au cours des dernières années dans le cadre des travaux et des suites de la CAAAQ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Confédération de l'UPA et de la Fédération de l'UPA de Lanaudière à l'égard des outils de développement de l'agriculture québécoise :

- La mise en marché collective des produits agricoles et forestiers;
- La protection du territoire et des activités agricoles;
- Les programmes de soutien du revenu;
- L'accréditation syndicale unique;

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT
RÉSOLU :**

- Que le Syndicat UPA Nouvelle-Acadie appuie les positions défendues par la Fédération de l'UPA de Lanaudière et la Confédération de l'UPA dans les mémoires qui seront déposés à la CAPERN.

Copie certifiée conforme



Secrétaire

LIVRE VERT POUR UNE POLITIQUE BIOALIMENTAIRE : DONNER LE GOUT DU QUEBEC

CONSIDERANT que la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) est chargée de tenir des auditions publiques à compter du lundi 12 septembre 2011 dans le cadre d'une consultation générale sur le Livre vert pour une politique bioalimentaire : Donner le goût du Québec;

CONSIDÉRANT que les citoyens et les organismes souhaitant être entendus lors des auditions publiques doivent transmettre un mémoire au secrétariat de la commission au plus tard le mercredi 24 août 2011;

CONSIDÉRANT les importantes consultations réalisées par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), créée le 22 juin 2006, et ayant entendu de nombreux groupes et individus au printemps 2007, dont la Fédération de l'UPA de Lanaudière et la Confédération de l'UPA;

CONSIDÉRANT que les productrices et producteurs agricoles de Lanaudière ont été largement consultés au cours des dernières années dans le cadre des travaux et des suites de la CAAAQ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Confédération de l'UPA et de la Fédération de l'UPA de Lanaudière à l'égard des outils de développement de l'agriculture québécoise :

- La mise en marché collective des produits agricoles et forestiers;
- La protection du territoire et des activités agricoles;
- Les programmes de soutien du revenu;
- L'accréditation syndicale unique;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

- Que le Syndicat UPA L'Assomption – Les Moulins appuie les positions défendues par la Fédération de l'UPA de Lanaudière et la Confédération de l'UPA dans les mémoires qui seront déposés à la CAPERN.

Copie certifiée conforme



Secrétaire

LIVRE VERT POUR UNE POLITIQUE BIOALIMENTAIRE : DONNER LE GOUT DU QUEBEC

CONSIDERANT que la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) est chargée de tenir des auditions publiques à compter du lundi 12 septembre 2011 dans le cadre d'une consultation générale sur le Livre vert pour une politique bioalimentaire : Donner le goût du Québec;

CONSIDÉRANT que les citoyens et les organismes souhaitant être entendus lors des auditions publiques doivent transmettre un mémoire au secrétariat de la commission au plus tard le mercredi 24 août 2011;

CONSIDÉRANT les importantes consultations réalisées par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), créée le 22 juin 2006, et ayant entendu de nombreux groupes et individus au printemps 2007, dont la Fédération de l'UPA de Lanaudière et la Confédération de l'UPA;

CONSIDÉRANT que les productrices et producteurs agricoles de Lanaudière ont été largement consultés au cours des dernières années dans le cadre des travaux et des suites de la CAAAQ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Confédération de l'UPA et de la Fédération de l'UPA de Lanaudière à l'égard des outils de développement de l'agriculture québécoise :

- La mise en marché collective des produits agricoles et forestiers;
- La protection du territoire et des activités agricoles;
- Les programmes de soutien du revenu;
- L'accréditation syndicale unique;

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT
RÉSOLU :**

- Que le Syndicat UPA du Nord appuie les positions défendues par la Fédération de l'UPA de Lanaudière et la Confédération de l'UPA dans les mémoires qui seront déposés à la CAPERN.

Copie certifiée conforme



Secrétaire

LIVRE VERT POUR UNE POLITIQUE BIOALIMENTAIRE : DONNER LE GOUT DU QUEBEC

CONSIDERANT que la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) est chargée de tenir des auditions publiques à compter du lundi 12 septembre 2011 dans le cadre d'une consultation générale sur le Livre vert pour une politique bioalimentaire : Donner le goût du Québec;

CONSIDÉRANT que les citoyens et les organismes souhaitant être entendus lors des auditions publiques doivent transmettre un mémoire au secrétariat de la commission au plus tard le mercredi 24 août 2011;

CONSIDÉRANT les importantes consultations réalisées par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), créée le 22 juin 2006, et ayant entendu de nombreux groupes et individus au printemps 2007, dont la Fédération de l'UPA de Lanaudière et la Confédération de l'UPA;

CONSIDÉRANT que les productrices et producteurs agricoles de Lanaudière ont été largement consultés au cours des dernières années dans le cadre des travaux et des suites de la CAAAQ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Confédération de l'UPA et de la Fédération de l'UPA de Lanaudière à l'égard des outils de développement de l'agriculture québécoise :

- La mise en marché collective des produits agricoles et forestiers;
- La protection du territoire et des activités agricoles;
- Les programmes de soutien du revenu;
- L'accréditation syndicale unique;

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT
RÉSOLU :**

- Que le Syndicat UPA d'Autray appuie les positions défendues par la Fédération de l'UPA de Lanaudière et la Confédération de l'UPA dans les mémoires qui seront déposés à la CAPERN.

Copie certifiée conforme


Secrétaire

ANNEXE 2 - Représentations

REPRÉSENTATIONS 2011

ÉLUS

M. Gilbert Mathieu, président	
P R O V	Conseil général de l' UPA Table des présidents des fédérations régionales de l' UPA
	<ul style="list-style-type: none"> ◇ ■ Agriconseils Montréal-Laval-Lanauidière, président (juin 2012) ■ COGENOR Lanauidière, secrétaire ■ Commission économique et sociale de la CRÉ ◇ ■ Comité PAC, membre ■ CDBL, administrateur
R E G	M. Marcel Papin, 1^{er} vice-président
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Corporation d'aménagement de la rivière L'Assomption (CARA), administrateur ◇ ■ Comité technique Plan directeur de l'eau (PDE) de la CARA ◇ ■ Carrefour Industriel et Expérimental de Lanauidière (CIEL), administrateur
M. Michel Désy, 2^e vice-président	
Table de l' UPA sur la gestion des oies	
◇ ■ Expo Rive-Nord, président	
M. Clément Allard, membre du C.E.	
Producteur ambassadeur UPA	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Collectif de formation agricole de Lanauidière, membre ■ Centre régional d'établissement en agriculture Laval-Lanauidière (CRÉA-LL), président 	
M. Vital Deschênes, membre du C.E.	
■ Table gestion intégrée des ressources du territoire (TGIRT) (ad hoc)	
M. Luc Pagé, membre du C.E.	
Mme Diane Joly, 1^{re} vice-présidente Nouvelle-Acadie	
Productrice ambassadrice UPA	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Comité en sécurité alimentaire de la Table des partenaires en développement social ◇ ■ Centre de service Recherche et Développement, administratrice ◇ ■ Agriconseils M-L-L, administratrice pour le CDBL (organisme du milieu via le CDBL) 	
M. Serge Ménard + Mme Suzanne Duquette (représentants des utilisateurs)	
◇ ■ Agriconseils Montréal-Laval-Lanauidière, administrateurs nommés par la FUPAL	
Mme Vicky Robichaud + M. Michel Fafard	
Producteurs ambassadeurs UPA	
Mme Annette Coutu, ex-présidente de la FUPAL	
<ul style="list-style-type: none"> ◇ ■ Agriconseils Montréal-Laval-Lanauidière, administratrice ■ Conseil de développement bioalimentaire de Lanauidière (CDBL), présidente ■ CRÉ (via le CDBL), vice-présidente ◇ ■ Table de concertation VHR de la CRÉ ◇ ■ Comité de coordination VHR de la CRÉ 	

REPRÉSENTATIONS 2011

EMPLOYÉS

M. Gilbert Nicole, directeur régional	
	Table des directeurs régionaux de l'UPA
◆■	Comité MAPAQ sur le programme des circuits courts
M. Claude Laflamme, directeur régional adjoint et directeur du Service des politiques agricoles et de la commercialisation	
	Comité colloque annuel Groupe conseil agricole Lanaudivère (GCAL)
	Table des responsables de mise en marché de l'UPA (Nathalie Michaud, substitut)
■	Comité technique d'évaluation des projets collectifs d'Agriconseils
Mme Andréanne Aumont, directrice au Service d'aménagement et d'environnement	
	Table des responsables en aménagement et environnement de l'UPA
	Table de l'UPA sur la gestion des oies
◆■	Comité technique Plan directeur de l'eau (PDE) de la CARA, ad hoc
◆■	Comité PAC, membre
M. Charles Bergeron, agent en agroenvironnement	
	Table des agents agro de l'UPA
◆■	Comité technique Plan directeur de l'eau (PDE) de la CARA
■	Table provinciale des coordonnateurs de projets par bassin-versant
M. Claude Rivest, directeur du Centre d'emploi agricole de Lanaudivère	
	Table des directeurs des centres d'emploi agricole (CEA) de l'UPA
■	Collectif de formation agricole (CFA), président
■	Table prov. des présidents de CFA
■	Conseil régional des partenaires du marché du travail (Emploi-Québec), membre
■	Cégep régional de Lanaudivère, administrateur (C.E., via le Conseil des partenaires du marché du travail)
■	Comité agrotouristique du CDBL, membre
◆■	Comité régional de concertation en immigration de la CRÉ
Mme Marianne Gagnon, directrice du Service des communications et vie syndicale	
	Table des responsables vie syndicale de l'UPA
	Table des responsables des communications externes de l'UPA
	Table des responsables de la liste de l'UPA (ad hoc)
Mme Dominique Ste-Marie, Responsable de la liste des producteurs et technicienne agricole	
	Table des responsables de la liste de l'UPA
■	CFA, répondante en formation agricole
■	Table des répondants en formation agricole (RFA)

ANNEXE 3 – Outils régionaux issus du partenariat

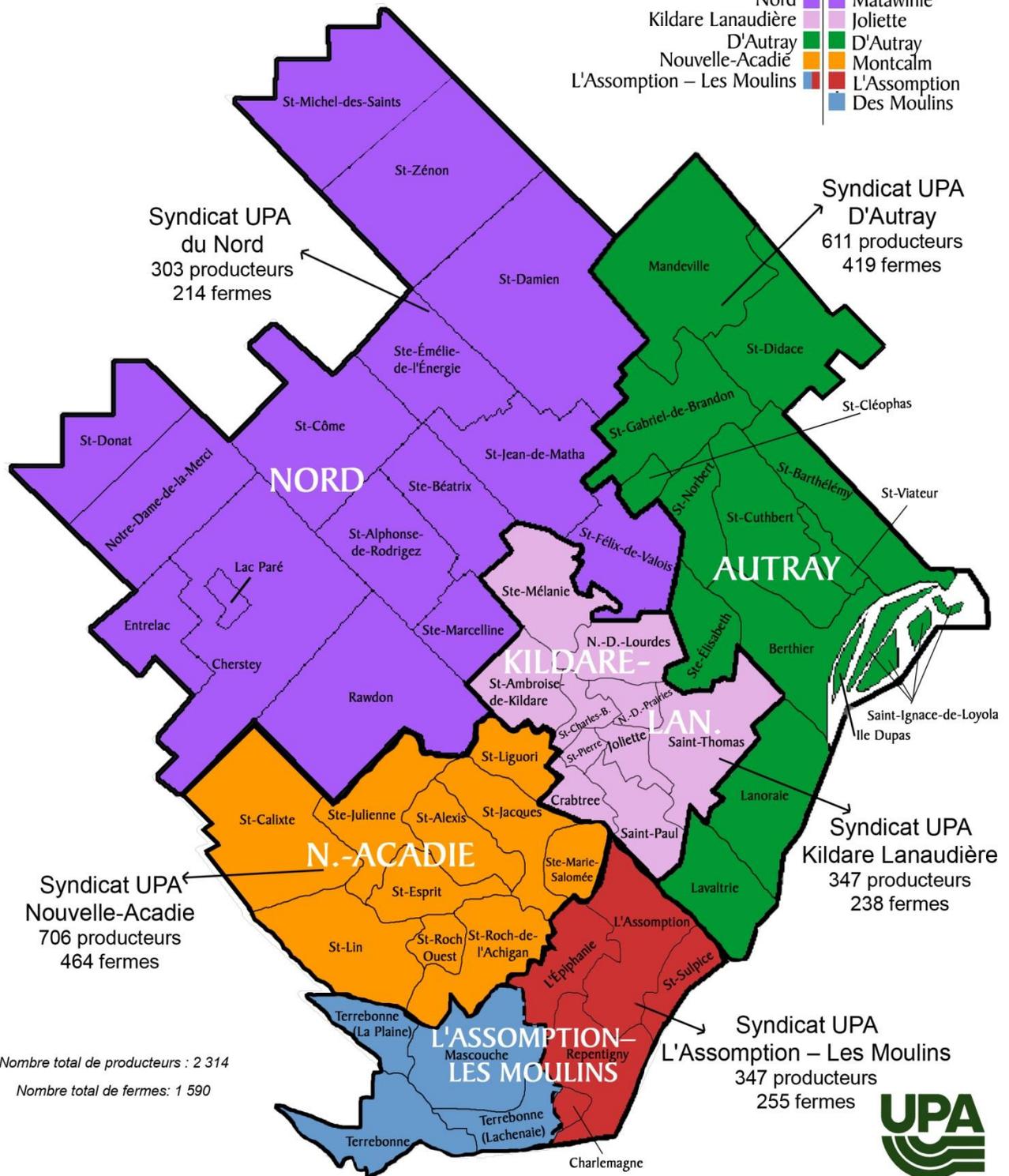
Outils régionaux issus de partenariats avec le milieu et de l'implication de l'UPA de Lanaudière

- ◆ Option agricole GEEA (1980) et Ferme-École (1998)
- ◆ Option horticulture et environnement (1995) (en veilleuse en 2006-2007)
- ◆ Option transformation des aliments (2004) et CITAL, usine pilote avec le CDBL
- ◆ DEP production laitière + mécanique agricole
- ◆ Collectif de formation agricole (1980)
 - ◇ Présidence depuis la fondation
 - ◇ Répondante en formation agricole logée à l'UPA depuis 1999
- ◆ Table de concertation, CDBL (1991)
 - ◇ Transformation en région, produits du terroir, promotion de produits régionaux et de la profession agricole
 - ◇ Présidence depuis la fondation
 - ◇ Logée à l'UPA
- ◆ Organisme de gestion des fumiers, COGENOR (1994)
 - ◇ Administrateurs depuis la fondation
 - ◇ Logé à l'UPA
- ◆ Clubs-conseils en agroenvironnement
- ◆ Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (1996)
- ◆ Centre régional d'établissement en agriculture CRÉA (1998)
- ◆ Projet FFQ/UPA du ruisseau Vacher (2005)
- ◆ Journal agricole Lanaudière (mensuel) (1997)
- ◆ Service d'emploi agricole (1979)
- ◆ Service d'effarouchement des oies (2001)
- ◆ Service de météo agricole (1986)

ANNEXE 4 – Carte du territoire de Lanaudière

TERRITOIRE DES SYNDICATS LOCAUX FÉDÉRATION DE L'UPA DE LANAUDIÈRE

Syndicats	MRC
Nord	Matawinie
Kildare Lanaudière	Joliette
D'Au-tray	D'Au-tray
Nouvelle-Acadie	Montcalm
L'Assomption – Les Moulins	L'Assomption
	Des Moulins



Nombre total de producteurs : 2 314
Nombre total de fermes : 1 590

(Données au 18 juillet 2011)

